

Qui peut faire croire que transformer nos bois en Chine développera l'emploi en France

I. Pourquoi l'exportation de grumes (bois brut) constitue un danger mortel pour l'industrie française ?

✓ Valeur ajoutée gaspillée :

15 % de la collecte forestière nationale est exportée et ne procure que 3 % de valeur ajoutée. La Chine représente à elle seule 1 million de m³ en constante augmentation. Cela représente :

- 40 000 containers (distance Paris-Lyon de containers mis bout à bout)
- 800 millions d'euros de perte de valeur ajoutée
- 40 millions de recettes fiscales et sociales perdues

✓ Destruction d'emploi :

Transformer nos grumes en France, crée de l'emploi.

Exporter nos grumes en Chine tue l'emploi.

Qui peut croire que désindustrialiser notre pays va créer des emplois ?

En termes de valeur ajoutée, le rapport est de 1 à 10 en faveur de l'industrie :

- 10 000 m³ exportés en grumes créent 1 emploi
- 10 000 m³ de grumes transformées en France créent 10 emplois

II. L'export de produits transformés est plus écologique

Exporter du bois transformé permet de diviser par 2 la pollution terrestre en France et maritime pour livrer nos clients clients asiatiques.

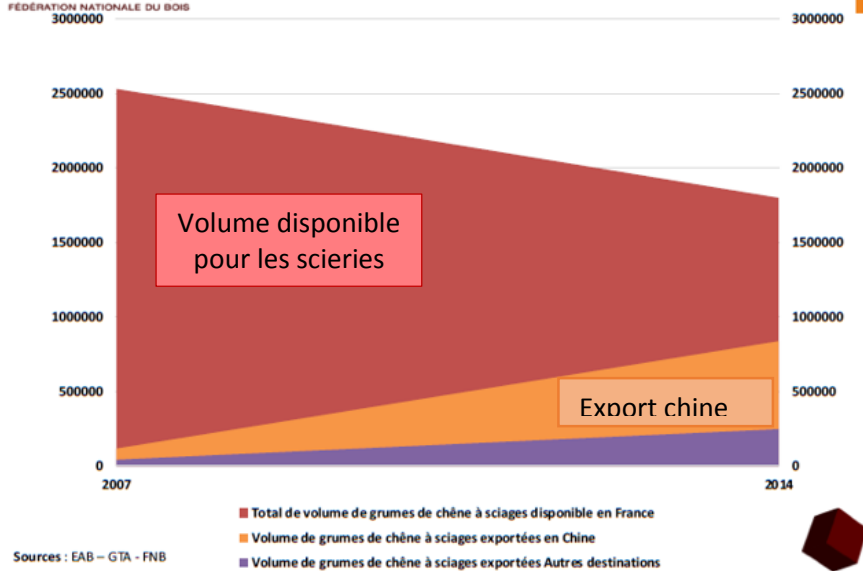
- Un container de grumes de chêne contient environ 22 m³ soit 26 tonnes (densité de 1,2 t/m³ x 22 m³).
- Un container de sciages séchés de chêne contient environ l'équivalent de 50 m³ de grumes soit 60 tonnes de sciages séchés. L'écorce, combustible écologique de haute qualité, reste en France pour alimenter les chaufferies collectives.

III. L'export de grumes prive les industries françaises de bois pour travailler

Le cas du chêne est le plus criant.

Entre 2007 et 2014, le volume de grumes disponible pour les scieries françaises est passé de 2,45 millions de m³ en 2007 à 1,25 millions de m³, soit une baisse de l'ordre de 50 % alors que dans le temps, le prix payé aux propriétaires forestiers a doublé. 80 % des grumes exportées sont des grumes dont les scieurs ont besoin pour faire tourner leurs usines.

Pour justifier leurs pratiques spéculatives, les exportateurs affirment souvent exporter les « rebus » de la sylviculture française. Le mensonge est trop gros pour être vrai.



IV. Pourquoi des normes phytosanitaires pour exporter

Aujourd'hui, les grumes doivent être traitées avant export avec un produit chimique (cyperméthrine), dangereux pour l'environnement forestier, qui n'est pas reconnu des autorités chinoises et dont l'autorisation de mis en marché pour cet usage a été suspendue par l'ANSES (agence satinaire). Ce traitement est interdit en Belgique et en Allemagne.

La France propose de mettre en place le 1^{er} avril de nouvelles méthodes de traitement, plus écologiques, comme l'écorçage, déjà pratiquées par de nombreux pays aux monde (USA, Canada, Nouvelle Zélande, ...) et dont la facilité de mise en œuvre est prouvée. Il existe plus de 1 000 écorceuses installées en France et les coûts d'équipement pour les exportateurs est modeste. La France doit impérativement moderniser ses pratiques.

V. La position de la filière bois

Après l'avoir réaffirmé au CSF (Contrat Stratégique de Filière), la semaine dernière, à la quasi unanimité, les organisations professionnelles de la filière bois, les administrations et l'ensemble des ministères ont adopté, sous la présidence de M. Le Foll, le Plan National de la Forêt et du Bois.

- ✓ Le développement de la valeur ajoutée en France en constitue le fil conducteur « Créer de la valeur dans le cadre de la croissance verte »
- ✓ Il est aussi fixé comme objectif de développer les synergies entre forêt et industrie, ce que ne permet pas l'export de grumes.
- ✓ Enfin, il est prévu de renforcer la lutte contre les risques sanitaire

A propos du SFB : Le syndicat de la Filière Bois (SFB), malgré son nom, ne dispose d'aucune légitimité pour s'exprimer au nom de la filière forêt bois car le secteur industriel n'y adhère pas, tout comme l'ensemble de l'aval de la filière. Il s'agit d'un syndicat d'exportateurs de grumes sans lien avec la filière.

A propos de la FNB

La FNB est l'une des principales organisations professionnelles françaises des entreprises de la filière forêt-bois. Au-delà d'un maillage territorial, la FNB fédère 80 organisations nationales, régionales ou métiers dédiés au bois français et à son utilisation. Elle représente ainsi 1750 entreprises pour 5 milliards d'euros de chiffres d'affaires. La raison d'être de la FNB réside dans son rôle de représentant institutionnel auprès des instances politiques, administratives, professionnelles, économiques et sociales, et y compris à l'échelon européen. Plus d'informations : www.fnbois.com